



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

À la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 15 août 2022.

A laquelle était présents:

M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1

M. Yves Gagnon, conseiller district 3

M. Marco Scrosati, conseiller district 4

M. Yvon Therrien, conseiller district 5

Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2, est absent.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

EXTRAIT CONFORME

Sous réserve de l'approbation du libellé final lors de la prochaine séance du conseil.

CERTIFIÉ CE 13 août 2022

.....
France Lavertu
Directrice générale
Greffière-trésorière

Le 15 août 2022

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 15 août 2022 et à laquelle étaient présents ;

Présences :

M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1

M. Yves Gagnon, conseiller district 3

M. Marco Scrosati, conseiller district 4

M. Yvon Therrien, conseiller district 5

Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2, est absent.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
LUNDI 15 AOÛT 2022

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande de Bell : nouveau poteau, 134 chemin Larochelle
- 5- Demande Association des eaux et Berges
 - a) Aide financière pour l'ensemencement
 - b) Patrouilleurs et préposés (nomination)
 - c) Station de lavage, écoulement de l'eau
- 6- Autorisation installation quai
- 7- Période de questions
- 8- Incendie
 - a) Demande de carte de crédit
- 9- Voirie
 - a) Ajout scellement de fissures
- 10- Loisirs
 - a) Contrat d'entretien de la génératrice du centre
- 11- Aquatech : mandat station et traitement de l'eau
- 12- Suivi de l'avancement de la future Coop
 - a) Engagement architecte, Bruno Péloquin, plan rénovation
 - b) Drainage
- 13- Contrat de travail des employés, négociations, autorisation de signature
- 14- Services juridiques 2023
- 15- Période de questions
- 16- Comptes
- 17- Correspondance
- 18- Varia

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-08-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 4 juillet 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-08-03 DEMANDE DE BELL CANADA : POSE DE POTEAU 134, chemin LAROCHELLE

NUMÉRO DU PROJET : 144775
Plan: CM01, date du 25-07-2022

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

Que le conseil consent, par les présentes à la construction et à l'entretien par la Compagnie de téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de la municipalité de Saint-Claude aux endroits et de la manière indiquée au plan CM01 du projet no 144775 en date du 25 juillet 2022 accompagnant une demande de ladite Compagnie.

Que ce conseil autorise par les présentes ladite Compagnie à émonder tous les arbres croissants ou existants sur les rues, routes, grandes routes, squares et lieux publics susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées au plan susdit ; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de ladite Compagnie.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-08-04 DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES EAUX ET BERGES DU LAC BOISSONNEAULT : AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENSEMENCEMENT DE DORÉS

CONSIDÉRANT QUE l'association des Eaux et Berges du lac Boissonneault procédera à l'ensemencement de dorés au lac Boissonneault ;

CONSIDÉRANT QUE l'association des Eaux et Berges du lac Boissonneault a déposé une demande d'appui financier pour l'ensemencement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire travailler en collaboration avec l'association pour améliorer, maintenir la vie et la qualité de l'eau au lac Boissonneault ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de verser la somme de 800\$ à l'association pour contribuer à l'ensemencement de poissons.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-08-05 NOMINATION DES BÉNÉVOLES ET TRAVAILLEURS COMME PRÉPOSÉS AU POSTE DE LAVAGE ET/OU COMME DES PATROUILLEURS, RELATIF AU RÈGLEMENT NO 2022-332

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le **règlement no 2022-332 concernant la préservation du lac, les nuisances et visant à prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans le Lac Boissonneault** ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit que les travailleurs et/ou bénévoles appliquant le règlement non 2022-332 doivent être nommés par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

QUE le conseil de la Municipalité désigne et nomme les personnes suivantes afin d'agir en vertu du **règlement no 2022-332 concernant la préservation du lac, les nuisances et visant à prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans le Lac Boissonneault** :

La liste des employés / des bénévoles qui font des heures à la station de lavage et/ou à la patrouille

Bénévoles :

- Stéphane Larin
- Stéphane Leblanc
- Réal Gervais
- Denis Ferland
- Daniel Perron
- Caroline Dussault
- Benoit Rousseau

Employés :

- Daniel Guimond (employé temporaire de dépannage)
- Hugo-Loïc Gaouette
- Camille Leroux
- Léon Bailey
- Zoélie Hamel
- Rémi-Félix Gaouette

Tous peuvent occuper les fonctions suivantes :

- ✓ Préposés au poste de lavage
- ✓ Patrouilleurs de L'Association des Eaux et Berges du lac Boissonneault sur le lac Boissonneault
- ✓ Émettre des constats d'infractions

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES EAUX ET BERGES DU LAC BOISSONNEAULT :

**STATION DE LAVAGE, ÉCOULEMENT DE L'EAU
AUTORISATION INSTALLATION QUAI**

Monsieur Provencher, maire, mentionne que la municipalité communiquera avec Monsieur Larin, représentant de l'association, pour les points suivants : écoulement de l'eau et l'embarcation pour les patrouilleurs afin de discuter et trouver des solutions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Q. Monsieur Ferland mentionne que l'association des pêcheurs organise une collecte de fonds pour ensemencement sur la page Facebook.

Monsieur Provencher demande si possible que l'association des Eaux et Berges entre en contact avec l'association des pêcheurs pour avoir de l'information et vu que c'est eux qui s'occupent de l'ensemencement.

INCENDIE

2022-08-06 CARTE DE CRÉDIT AFFAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ – SERVICE INCENDIE

CONSIÉRANT QU'il est opportun de détenir une carte de crédit Visa Affaire Desjardins pour le département des incendies de la municipalité de Saint-Claude ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que la municipalité de Saint-Claude autorise l'émission d'une carte de crédit Visa Affaires Desjardins d'une limite de 2000\$ pour le département des incendies.

QUE le conseil autorise l'émission de cette carte au nom de ;
Jean Labrecque, directeur

QUE la directrice générale, France Lavertu, est autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer tous les documents requis.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

VOIRIE

2022-08-07 SCHELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de faire réparer les fissures de différents chemins afin de préserver le pavage de ces derniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'ajouter du scellement de fissures pour exécuter les travaux prévus cette année. Les services de Scellement de Fissures Sevigny est retenu à nouveau pour un budget supplémentaire de +/- 10 000\$ plus taxes pour les portions en pavage des chemins suivants : chemins Saint-Pierre, Boissonneault et Hamel.

De prendre 5 000\$ du fonds réservé à la réfection des chemins pour cet ajout.

QUE Monsieur Ghislain Daigle, responsable en voirie, est la personne ressource responsable de la supervision et de la réalisation des travaux.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

LOISIRS

2022-08-08 CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE DU CENTRE

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de s'assurer du fonctionnement de la génératrice du centre aux quatre vents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'allouer un contrat d'entretien avec la compagnie SIB génératrice afin de faire la maintenance de la génératrice du centre aux quatre vents, et ce au coût de 640\$.

QUE le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale, greffière-trésorière, France Lavertu sont autorisés à signer l'entente de proposition.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-08-09 AQUATECH : MANDAT STATION ÉPURATION ET TRAITEMENT DE L'EAU

CONSIDÉRANT QU'une proposition de services professionnels visant la prise en charge de l'opération, du suivi réglementaire, des rapports, des analyses et de l'entretien des installations de traitement d'eau potable et des eaux usées de la municipalité de St-Claude a été faite par Aquatech;

CONSIDÉRANT QU'Aquatech donne le service à la municipalité depuis 2001 pour le traitement des eaux usées et 2009 pour le traitement d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'accepter la proposition no 20220768 de la compagnie Aquatech pour la réalisation des services liés à l'eau potable et les eaux usées, les montants annuels forfaitaires des trois prochaines années sont :

OPTION 1 - Opération eau potable et usée

Pour la réalisation des services liés à l'eau potable et les eaux usées, les montants annuels forfaitaires des trois prochaines années sont :

- Année 1 – du 1 août 2022 au 31 juillet 2023 18 978,00 \$
- Année 2 – du 1er août 2023 au 31 juillet 2024 19 832,00 \$
- Année 3 – du 1er août 2024 au 31 juillet 2025 20 724,45 \$

OPTION 2 - Intervention en cas d'urgence ou d'alarme:

Assurer un service d'intervention en cas d'urgence et ce, 24h par jour, 7 jours par semaine;

- Année 1 – du 1 août 2022 au 31 juillet 2023 4 200,00 \$
- Année 2 – du 1er août 2023 au 31 juillet 2024 4 389,00 \$
- Année 3 – du 1er août 2024 au 31 juillet 2025 2 586,00 \$

Que pour cette option 2, la municipalité demande un décompte des intervention ou urgence dans la prochaine année afin de voir si cette option est poursuivi pour l'année 2 et 3.

OPTION 3 - Frais d'analyse de laboratoire agréé (eau potable et usée)

- Année 1 – du 1 août 2022 au 31 juillet 2023 7 357,20 \$
- Année 2 – du 1er août 2023 au 31 juillet 2024 7 688,28 \$
- Année 3 – du 1er août 2024 au 31 juillet 2025 8 034,25 \$

OPTION 4 - Caractérisation rejet à la ferme

Pour la réalisation des services liés à la caractérisation du rejet industriel, le montant unitaire par campagne de mesure est :

- Année 1 – du 1 août 2022 au 31 juillet 2023 690,00 \$
- Année 2 – du 1er août 2023 au 31 juillet 2024 721,05 \$
- Année 3 – du 1er août 2024 au 31 juillet 2025 753,50 \$

QUE le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale, greffière-trésorière, France Lavertu sont autorisés à signer l'entente de proposition.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

SUIVI DE L'AVANCEMENT DE LA FUTURE COOP

2022-08-10 ENGAGEMENT ARCHITECTE, BRUNO PELOQUIN, PLAN DE PRESTIGE :

CONSIDÉRANT QU'UN projet pour une future COOP est en réalisation dans l'immeuble du 567, rang 7 ;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de réaliser des plans pour des rénovations au bâtiment existant ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de mandater Plan de prestige pour la réalisation de plan (offre en date du 15 août 2022) pour un coût de +/- 5 300\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-08-11 DRAINAGE DE L'IMMEUBLE AU 567, RANG 7

CONSIDÉRANT QU'UN projet pour une future COOP est en réalisation dans l'immeuble du 567, rang 7 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'autoriser le drainage du sous-sol de l'immeuble du 567, rang 7.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-08-12 AUTORISATION DE SIGNATURE CONDITIONS SALARIALES – CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE les contrats de travail des employés échus au 31 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que le Maire, Hervé Provencher et le conseiller Yves Gagnon soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer et à conclure les contrats de travail pour les employés.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-08-13 ABONNEMENT ANNUEL 2023 (SERVICES D'AVOCATS)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire le mandat général de services professionnels juridiques pour l'année 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'autoriser la directrice générale, l'officier en bâtiment, environnement et le maire, à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

QUE le cabinet devra fournir à la municipalité des factures détaillées des services rendus et utilisés par dossier.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Différentes questions de la part de l'assistance concernant;

- Travaux de nivellement des chemins
- L'efficacité de l'abat poussière
- Accès Pointe Marchand, cloche de passage

Monsieur Provencher, maire, répond aux questions. Il ajoute également qu'il va vérifier avec le responsable de voirie.

2022-08-14 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202200577 à 202200693 pour un montant total de 136 320,12\$.

Les paies du mois de juillet 2022 pour un total 55 534,88\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de juillet 2022.

VARIA

Aucun point

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par Marco Scrosati.

HEURE : 20h34

.....
Hervé Provencher
Maire

.....
France Lavertu
Directrice générale
Greffière-trésorière